

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, Rue de la mairie / 76740

Canton de Fontaine-le-Dun

☎ : 02.35.83.03.16

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

A/2026/009

Arrêté municipal portant fermeture temporaire de la promenade de la plage de Saint Aubin sur Mer et du parking Pour cause de vigilance ORANGE VENTS VIOLENTS

Le Maire de Saint-Aubin-sur-Mer,

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2214-3,

Vu la vigilance orange annoncée par METEO FRANCE

Vu le coup de vent annoncé ce jeudi 8 janvier 2026 à partir de 22h00

Considérant la nécessité de mettre en sécurité les promeneurs,

Vu les informations de la préfecture « Sur le littoral les rafales pourront atteindre 120 à 130 km/h, et jusqu'à 140 km/h sur les caps. Les rafales de vent pourront localement atteindre 100 à 110 km/h dans les terres.

La vitesse des vents faiblira lentement au cours de la journée du vendredi 9 janvier. »

ARRETE

ARTICLE 1 :

La promenade haute (perré) de la plage de SAINT AUBIN SUR MER est fermé au public ce jeudi 08 janvier 2026 à partir de 21h00 et jusqu'à samedi 10 janvier 2026 à 09h00.

ARTICLE 2 :

Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet, sur le panneau lumineux extérieur, et affiché sur la zone de la promenade.

ARTICLE 3 :

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera adressée à :

- Madame la sous-préfète de Dieppe
- Monsieur le directeur du syndicat mixte du littoral.

Fait à Saint-Aubin-sur-Mer, le 08/01/2026

Le Maire,
J. DESCHAMPS

